

**PRENDS-EN D'LA**

# **GRAINTE**

MARS 2021 VOL.3

## **JEUNES EN ERRANCE**

ENTRE INSUFFISANCES POLITIQUES  
ET DÉFAILLANCES SYSTÉMIQUES



# AVANT-PROPOS



**B**ien avant la terrible crise sanitaire que nous traversons depuis des mois, tous les voyants étaient déjà au rouge. Rouge vif, écarlate. Des jeunes en rue, on en a toujours connus. Des jeunes qui sortent du dispositif de l'Aide à la jeunesse à 18 ans. Des jeunes des quartiers populaires, abandonnés au pied des tours. Des enfants et des jeunes de l'exil qui dérivent doucement. Des jeunes décrochés de l'école d'abord, puis décrochés de tout, qui s'installent dans des parcours de rue. Les fameux NEET (Not in Education, Employment or Training) qui filent entre les doigts de tous les dispositifs, du plus simple au plus complexe. On les voit partout, ils sont mobiles, ils ont développé un art de la débrouillardise incroyable, ils vivent à côté de nous, dans une société parallèle.

Des jeunes en rue, on en a toujours connus. Mais pas autant qu'on en connaît aujourd'hui. Le virus a restreint les ouvertures des centres d'accueil. Le virus a installé la peur. Insidieusement. La peur de toucher. La peur de se rapprocher. La peur de la relation. Et avec la peur, le peu de confiance qui existait entre ces jeunes et les représentants de la société s'est effrité. Même les travailleurs sociaux de rue s'inquiètent. De la distance qui s'installe, de la clandestinité qui s'organise. Le travail de ces professionnels reste la ressource principale pour tenter de garder un contact, même ténu, avec ces jeunes hors cadre, logeant tantôt chez un copain, tantôt dans une encoignure de porte, sur un vieux carton.

La jeunesse n'est qu'un mot disait Bourdieu, qui savait que ce mot ne définit qu'une classe d'âge en faisant taire les différences. En particulier en matière

de classe sociale, mais aussi d'inégalités liées au genre, à la citoyenneté administrative, aux convictions religieuses, etc. Et c'est pareil pour la jeunesse des rues. Elle n'est pas une et indivisible. Elle est multiple. Cette diversité des profils, cette énorme variété d'histoires qui ont conduit ces jeunes à perdre pied ou à choisir délibérément de vivre à la marge, c'est aussi toute la complexité de la mise en place de réponses qui puissent coller à leurs attentes, leurs besoins. La spécialisation excessive des services d'aide aux jeunes et la standardisation arbitraire des normes administratives confirment sans cesse leur exclusion et leur installation dans le sans-abrisme et la précarité permanents.

Renforcer le lien de confiance, le re-crée s'il est absent ou s'il s'est épuisé, c'est certainement la toute première indication pour accompagner valablement ces jeunes vers une sortie de rue. Dans ce sens, je salue l'initiative conjointe de mettre en place un lieu d'accueil « à bas seuil » dans le centre de Bruxelles. Ce lieu, animé par des professionnels, réfléchi et mûri depuis des mois avec le concours de plusieurs associations ou institutions (dont les deux institutions de défense des enfants), est occupé à naître. Avec le soutien de plusieurs responsables politiques, de divers niveaux de pouvoir, MACADAM voit le jour et permettra, je l'espère, de mettre ces jeunes à l'abri. Car c'est bien là qu'est le défi : accueillir, mettre à l'abri, en partant sur la capacité et les ressources de chaque jeune. En cherchant la juste distance pour instaurer une relation de confiance suffisante et une dynamique positive. Mais sans brusquer, en respectant le temps du changement.

**Bernard De Vos**  
Délégué général aux droits de l'enfant



## 1. « ERRANCE DES JEUNES » : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le sans-abrisme est un mal urbain qui touche toutes les grandes villes d'Europe. Loin de disparaître, ce phénomène suit une tendance plus que préoccupante : +70 % en 10 ans<sup>1</sup>. On peut craindre que les répercussions sociales et économiques de la crise sanitaire actuelle ne confortent, voire n'aggravent, ce désolant constat<sup>2</sup>. Pour la Belgique, un récent rapport de la Fondation Roi Baudouin, publié au mois de mars, montre que le phénomène du sans-abrisme n'est pas propre aux seules grandes agglomérations urbaines de notre pays, mais concernerait également des plus petites villes comme celle d'Arlon<sup>3</sup>.

Bien qu'elle soit historiquement un outil des politiques publiques, notamment en matière de lutte contre la pauvreté<sup>4</sup>, la cartographie précise de la situation dans les rues n'est pas chose aisée. Il est assez révélateur que Bruxelles soit la seule région qui, tous les deux ans, s'attelle véritablement au monitoring de cette population. En 2020, Bruss'Help déclarait ainsi que 5313 per-

sonnes en rue y avaient été dénombrées dans la nuit du 9 novembre<sup>5</sup>.

Derrière les chiffres révélés par cette *photographie instantanée* dans l'obscurité de la nuit, il est des ombres que l'on distingue encore plus difficilement d'un point de vue démographique. Ces ombres, ce sont celles des jeunes. Ils auraient moins de 26 ans<sup>6</sup>, seraient en situation de sans-abrisme ou à risque de s'y retrouver. Alors, certes, nous anticipons la remarque du lecteur attentif : en Belgique, la loi édicte que l'on est enfant jusqu'à 18 ans<sup>7</sup>. Mais c'est bien là que le bât blesse pour le Délégué général aux droits de l'enfant ; si ces adultes en devenir ont dépassé aujourd'hui la majorité, n'est-ce pas là la preuve même de l'inefficacité des politiques publiques jusqu'à présent menées ? Qu'importe finalement que le jeune en situation de rue soit majeur ou mineur ; il est de notre devoir de faire respecter les droits que l'État a autrefois bafoués : hier, aujourd'hui, et demain. Il nous importe de le rappeler.

## 2. DE LA DIFFICULTÉ DE QUANTIFIER L'ERRANCE DES JEUNES

Malgré la situation d'*urgence sociale* souvent déclarée, le sans-abrisme demeure une réalité mal connue. Ainsi, les actions à l'égard des jeunes en errance se voient confrontées à un premier défi : le manque de données statistiques, à la fois précises et actuelles. Comme nous l'évoquions précédemment, établir un monitoring de l'errance ne va pas de soi ; et en particulier lorsqu'il s'agit de ce sous-groupe spécifique. Premièrement, les jeunes « [...] ne sont pas tous sans domicile au sens strict, mais sont dans des perpétuels allers-retours, entre leur chambre chez les parents, les accueils chez des copains, l'hébergement social, les passages possibles en squat<sup>8</sup> ». Deuxièmement, il n'existe à ce jour aucun recueil central de données partagé par tous les secteurs prenant en charge ces jeunes. Troisièmement, les informations qui sont recueillies constituent seulement la partie émergée de l'iceberg. Comme pour bien d'autres phé-

nomènes sociaux, il existe en effet un *chiffre noir* propre à l'errance des jeunes. Certains jeunes, lesquels n'ont pas toujours connaissance de leurs droits, ne se tournent pas vers les systèmes d'aide traditionnels qui permettent de les comptabiliser. Ils passent en quelque sorte entre les mailles.

Il ne fait nul doute que quantifier le phénomène est une première étape pour espérer l'endiguer et ainsi proposer des pistes de solution adéquates aux situations singulières de ces jeunes. C'est d'ailleurs toute l'ambition de la coalition européenne *A Way Home* qui, en coordination avec Bruss'Help, entend opérer une récolte de données dont les résultats devraient être rapportés prochainement. En attendant, bien qu'elles ne reflètent que partiellement la réalité du phénomène, nous nous en tiendrons à quelques données qui, çà et là, permettent d'entrevoir son ampleur.

## Jeunes majeurs

En 2018, la plus récente déclaration politique de Rachid Madrane, ministre francophone de l'Aide à la jeunesse, faisait état de 130 jeunes « incasables » en Fédération Wallonie-Bruxelles. Du côté du Samusocial, les jeunes ayant entre 18 et 26 ans et ayant séjourné au moins une nuit dans son centre d'accueil d'urgence représente 22 % de son public<sup>9</sup>.

## Jeunes mineurs

Du côté d'Abaka (2018<sup>10</sup>) et d'SOS Jeunes (2017<sup>11</sup>), les deux services d'hébergement non mandatés en région bruxelloise, la majorité des jeunes accueillis étaient mineurs (pour SOS Jeunes, on en dénombre cette année-là 191 sur les 214 jeunes accueillis, soit 89 % de son public). Bruss'Help, dans son récent dénombrement, répertorie près de 933 enfants et adolescents en rue.

### 3. PENSER L' « ERRANCE » ET NON L' « ERRANT »

L'imaginaire auquel renvoie l' « errant » semble évident mais pourtant, il n'en est rien. Le sociologue Serge Paugam l'avait déjà laissé entendre en 1996 : il n'est d'ailleurs aucunement souhaitable qu'il le soit. Définir l' « errant » reviendrait à faire l'économie de la complexité des *situations d'errance* qu'il peut être amené à vivre. Il conviendra donc d'utiliser cette dernière terminologie pour éviter de prendre part au processus de *stigmatisation*<sup>12</sup> dont ces jeunes font déjà trop systématiquement l'objet. Dans son ouvrage *L'enfant en situation de rue*, Jean-Christophe Ryckmans partage d'ailleurs cette crainte : une appellation telle que *enfants des rues* n'est autre qu'un « label stigmatisant » réduisant ceux-ci à « une maladie que l'on doit guérir<sup>13</sup> ».

Dans ce cadre, l'errance doit plutôt être pensée comme une situation, une *précipitation dans un monde parallèle*<sup>14</sup> où le jeune, en proie à une transition problématique, effectue des allées et venues pour échapper à ce qu'il entrevoit comme une situation qu'il ne peut désormais plus supporter. S'en échapper semble relever d'une nécessité, et l'errance deviendrait alors la « manifestation symptomatique de la désaffiliation d'une partie de la jeunesse<sup>15</sup> » au sens que Robert Castel en ; celle d'une jeunesse isolée du monde social et qui se retrouve dès lors absente de celui du travail<sup>16</sup>.

« Il est déraisonnable de prétendre trouver une définition juste, objective – et distincte du débat social – sans tomber dans le piège de la catégorisation de populations spécifiques dont on sait que les frontières qui les distinguent des autres groupes sociaux ne sont jamais claires. Vouloir définir “ l'exclu ” [...] conduit, en réalité, à réifier des catégories sociales nouvelles [...].<sup>17</sup> »

Ainsi, et parce que « [...] toute catégorie opératoire recouvre des réalités socialement diversifiées<sup>18</sup> », il apparaît fondamental d'appréhender les jeunes en errance comme un groupe hétérogène recouvrant des situations distinctes : transitions problématiques, désaffiliation ou isolement. Jeunes issus de l'Aide à la Jeunesse, MENA, LGBTQI+, jeunes en sortie d'institutions totales, etc. : les profils sont variés. Car certes, « si ces jeunes ont en commun le fait de vivre une situation précaire, notamment au niveau du logement, les causes et les conséquences de cette situation ne sont pas toujours les mêmes<sup>19</sup> ». Preuve à l'appui avec deux publics spécifiques.



*Y a moins de viol chez les gars en rue. Moi, j'ai pas la corpulence pour me battre. Pour une fille, c'est moins facile comparé à d'autres qui étaient dans le bois, moi je devais courir et eux, ils marchaient...*

Coline, 17 ans, alors en errance au bois de la Cambre<sup>20</sup>

## A. L'errance au féminin ou la *survie identitaire*<sup>21</sup>

Le phénomène du sans-abrisme ne peut être appréhendé sans que ne soit porté un regard sur le genre. Comme le rappelle l'étude réalisée en 2019 par la Fondation Roi Baudouin, ce prisme s'explique par la spécificité de l'expérience et de la trajectoire que connaîtront les femmes en errance ; et ce même si elles sont moins nombreuses dans les rues.

Selon que l'on est de sexe masculin ou féminin, les raisons qui amènent à cette situation de rue et les stratégies de survie qui vont en découler vont grandement différer. Parmi les femmes en errance se distingueraient ainsi majoritairement deux types de profil : celles qui souffrent de problèmes chroniques de santé mentale et celles qui sont victimes d'une situation de maltraitance<sup>22</sup>. Quelle que soit la cause à l'origine de cette errance, ces femmes ne vont avoir d'autre choix que de mettre en place des stratagèmes en vue de survivre dans un espace urbain toujours plus incertain, notamment pour se loger ou être logées. Ainsi, à cette « féminité bouleversée<sup>23</sup> » du *simple* fait d'être en rue, vient s'ajouter la potentialité d'une violence physique. Augmentation du risque de viol, de torture ou encore de séquestration : le danger guette et ne finit par les quitter que très rarement. La Strada l'affirmait déjà en 2014 : les femmes sont « définitivement plus vulnérables que les hommes et présentent des risques accrus de sans-abrisme<sup>24</sup> ».

Malgré l'évolution de ces dernières années où l'on assiste à un essor des discours prônant une égalité de traitement entre hommes et femmes, force est de constater qu'elle n'est toujours

pas rencontrée dans la réalité. L'errance au féminin en témoigne largement : de plus en plus nombreuses, ces filles et ces femmes vivent pourtant encore de réelles discriminations, notamment en regard des possibilités d'hébergement qui leur sont offertes. Une priorisation semble être faite à l'égard des hommes qui sont les principaux bénéficiaires des normes d'accueil édictées par les règlements intérieurs des hébergements. Conséquence de ceci et preuve à l'appui en région bruxelloise : c'est seulement en mai 2020 que le premier centre d'accueil réservé spécifiquement aux femmes sans domicile fixe a vu le jour<sup>25</sup>.

Pour clore ce point sur les femmes, nous terminerons par relever ce qui nous semble apparaître comme une seconde discrimination, mais cette fois au sein même de cette population : celle liée à la maternité. Indépendamment des circonstances parfois terribles qui peuvent amener ces jeunes filles à tomber enceintes, il apparaît qu'être (future) mère en rue serait un levier facilitant la réinsertion<sup>26</sup>. Ce surprenant constat est une conséquence des politiques publiques mises en place aujourd'hui. En Belgique, une femme mineure en rue ne peut avoir accès au RIS (Revenu d'Intégration Social) sauf – et c'est ici que le non-sens bat son plein – si elle « prouve qu'elle est enceinte<sup>27</sup> ». Stabiliser la situation de la mère, laquelle n'est désormais plus seulement individuelle, deviendrait ainsi une urgence sociale. Une question se pose alors : comment le politique peut-il prétendre à une démarche de « réinsertion » envers et pour les femmes là où leur grossesse semble être devenue « monnaie d'échange<sup>28</sup> » ?

*Je voulais me mettre en jupe, mais  
le responsable du foyer d'urgence  
avait peur que ça dégénère.*

**Mustapha, bientôt Lise  
10 ans d'errance, de foyer et de rue<sup>29</sup>**



## **B. 1 sur 5<sup>30</sup> : l'alarmante surreprésentation des LGBTQI+ parmi les jeunes**

« Dans cette population de jeunes en rue, les LGBTQI+ sont surreprésentés, soit entre 25 et 35 % contre 7 % dans la population générale<sup>31</sup> » : la statistique est interpellante et semble conforter la tendance selon laquelle faire partie de la communauté LGBTQI+ représenterait un réel facteur de risque en matière de sans-abrisme<sup>32</sup>. Peu visibles au sein des services d'aides *traditionnels*, la FEANTSA explique que si ces jeunes sont invisibilisés, c'est notamment en raison des intervenants sociaux qui ne seraient pas, ou alors insuffisamment, outillés sur ces situations qui nécessitent un accompagnement individuel tout particulier<sup>33</sup>.

C'est dans la « non-acceptation par le ou la jeune et/ou son entourage de son orientation sexuelle ou de son identité de genre<sup>34</sup> » que l'errance puiserait sa source. Le plus souvent à la suite d'un *coming-out* ayant généré un conflit voire une rupture avec leur cellule familiale, ces jeunes se voient livrés à eux-mêmes. À cause de l'inexistence d'un accompagnement tenant compte de la complexité de leur situation, ils finissent bien trop souvent par se heurter à la réalité du triste slogan : « Du sexe pour un toit<sup>35</sup> ».

À Bruxelles, pour Myriam Bonheim, psychologue et bénévole de Merhaba (association LGBT turco-maghrébine), cette discrimination à l'encontre des personnes LGBTQI+ s'illustrerait d'autant plus auprès des personnes homosexuelles ou transgenres issues de l'immigration arabo-musulmane, pour lesquelles la culture et la religion incarnent des enjeux identitaires d'autant plus cruciaux qu'ils peuvent parfois être synonymes de mort sociale<sup>36</sup>.

Bien qu'aujourd'hui le monde associatif belge déplore toujours globalement un manque de moyens physiques et humains mis en faveur des jeunes LGBTQI+ isolés, de plus en plus d'initiatives ont vu le jour<sup>37</sup>. Elles assurent, chacune à leur manière, une mission d'accompagnement tant psychique que physique pour ces jeunes qui défient véritablement le « moule sociétal<sup>38</sup> ». Cela va sans dire, le traitement réservé à ces deux publics spécifiques, les femmes et les LGBTQI+, révèle bien d'un problème systémique. Il est urgent d'adapter les services d'aide pour que leur profil ne devienne pas une *double peine*, aggravant les difficultés déjà inhérentes à leur situation d'errance.





# LA RUPTURE

## 1. LA RUPTURE COMME PRÉMICE DE L'ERRANCE<sup>39</sup>

Nous l'avons évoqué au travers des deux exemples ci-dessus, les situations d'errance sont pour le moins complexes et présentent bien des singularités. Pourtant, il est bien un élément commun à ces profils divers et variés en situation d'errance : la rupture.

À cette fameuse question du « comment en sont-ils arrivés là ? », les statistiques vous répondront que la majorité des situations d'errance trouvent leur source originelle au sein d'un conflit familial. Le jeune sera amené par la suite à réitérer cette rupture sous d'autres formes – scolaire, sociale, institutionnelle –, lesquelles baliseront son parcours dans l'errance. L'expérience de cette dernière peut alors, paradoxalement, entraver les possibilités mises en œuvre pour stabiliser sa situation et le réinsérer dans la société :

*« L'explosion de sa structure de référence provoque une telle déflagration pour le jeune qu'il reste en état de choc [...]. Il sera souvent taxé d'immobilisme, voire de duplicité dans ses attitudes sociales alors qu'il redoute de vivre à nouveau les ruptures que son style de vie impose<sup>40</sup>. »*

Pour en revenir à cette rupture première qu'est celle de la famille, le jeune, résigné face à la souffrance qu'est devenue son foyer voit sa présence comme un non-sens et se résout à partir. Si ce n'est qu'il n'y a été obligé parce que rejeté et mis à la porte. Parfois par sa famille d'origine, parfois par sa famille d'accueil. En fonction de la nature du lien qu'il entretient avec elle, il restera plus ou moins en contact avec sa famille et se distanciera progressivement de celle-ci. Il entre en résistance<sup>41</sup> et c'est alors que « des sociabilités "en élastique" s'instaurent entre le jeune et son milieu d'origine<sup>42</sup> ».

L'« expérience initiatique<sup>43</sup> » à laquelle le jeune va devoir faire face sera déterminante dans sa *carrière*<sup>44</sup> d'errance. La plupart du temps – nous verrons par la suite ce qui explique ceci –, il ne sollicitera pas les services d'aide sociale et devra rapidement faire preuve d'une adaptabilité presque instantanée face à ce nouvel environnement. Cette mise en place de stratégies se fera tantôt seul, tantôt avec l'aide de ses « potes de rue<sup>45</sup> ». Puis, plus que de débrouille, il s'agira très vite de survie, surtout pour les jeunes qui, mineurs, ne bénéficient d'aucune aide financière en provenance des allocations familiales ou du CPAS. Parce que la vie en rue a un prix et conditionne le moindre besoin primaire.



*T'es assis sur un banc, il est 1 heure ou 2 du matin, y caille, t'as pas envie de t'allonger parce que tu sais que si tu vas dormir tu vas te réveiller congelé, t'as des mecs qui viennent, y sont chauds, y parlent avec toi, y t'attrapent et pa, pa, pa, y te volent ton portefeuille, ta veste, tes pompes, ...<sup>46</sup>*

# ET LA RÉSILIENCE

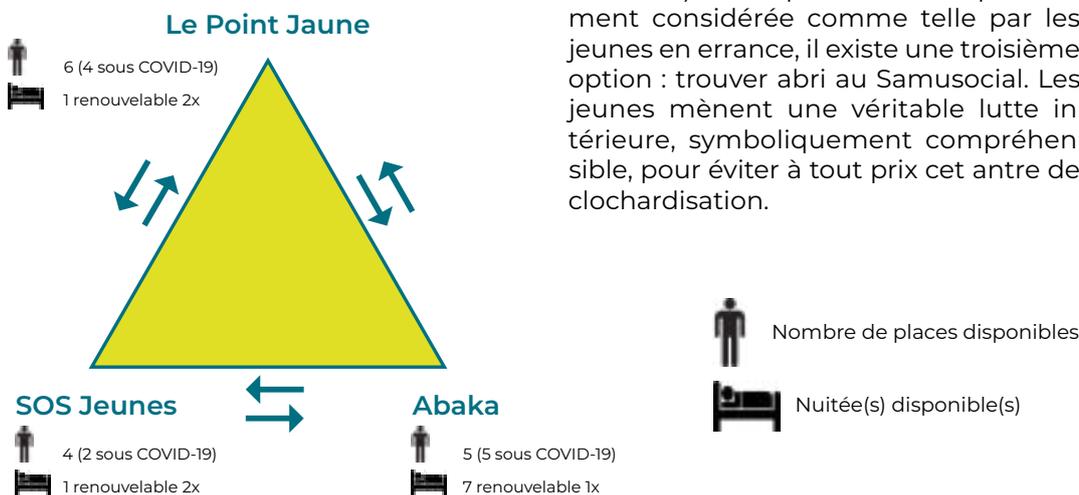


## 2. PREMIER DÉFI : SE LOGER

« Où dormir ? » devient très rapidement la question première à laquelle le jeune est amené à répondre quotidiennement, inlassablement. Il l'expérimentera malheureusement sous peu : dormir en rue est risqué : « Pour passer la nuit, les jeunes jonglent entre différentes situations : solliciter leur réseau en dormant chez un pote, recourir aux services d'une AMO (Aide en Milieu Ouvert) en s'embarquant dans le triangle d'or, la dernière option étant la nuit à l'extérieur<sup>47</sup>. »

Dès l'entrée en errance, dormir chez un proche apparaît souvent comme la première solution. Membre de la famille élargie ou « pote de rue », le jeune va solliciter le réseau de solidarité qu'il parviendra à se tisser progressivement, au fil de ses expériences en rue. Cette forme de solidarité passe notamment par une règle de réciprocité, selon un logique *donnant-donnant*, où la nuit passée chez l'un est à charge de revanche

d'une prochaine chez l'autre. Si dormir chez un proche est physiquement et psychiquement bénéfique pour le jeune dans une certaine mesure, il reste que cette situation n'en est pas moins fragile. Logé et logeur peuvent vite se retrouver dans une situation inconfortable : le premier car il ne peut contribuer financièrement à celle-ci, le second car il est le plus souvent bénéficiaire d'un logement interdisant l'hébergement d'un tiers. Lorsque le jeune ne parvient à trouver un proche chez qui se loger ou encore un « bendo » – terme utilisé parfois pour désigner les squats –, il devra se diriger vers une autre alternative. Cette dernière consiste bien souvent en des allées et venues cycliques entre les trois services non mandatés proposant un hébergement d'urgence en Fédération Wallonie-Bruxelles : le Point Jaune à Charleroi et SOS Jeunes et Abaka, toutes deux à Bruxelles. Renforçant de manière paradoxale le jeune dans son parcours d'errance, on appelle cet engrenage *triangle d'or*<sup>48</sup> (voir le schéma ci-contre). Bien qu'elle ne soit que rarement considérée comme telle par les jeunes en errance, il existe une troisième option : trouver abri au Samusocial. Les jeunes mènent une véritable lutte intérieure, symboliquement compréhensible, pour éviter à tout prix cet antre de clochardisation.



*Y a des toxicomanes, y a des alcooliques, y a des fous, y a des immigrés, y a toute la misère du monde, de Bruxelles qui se retrouve là-dedans pour dormir.*



Timéo, 20 ans de rue, [au sujet du Samusocial]<sup>49</sup>



### 3. LE QUOTIDIEN : ÉTUDIER, TRAVAILLER

Encore soumis à l'obligation scolaire, les jeunes mineurs en errance se doivent officiellement d'aller à l'école. D'après l'étude menée par B. De Muylder, une fois dans le monde de l'errance, le rapport à cette dernière est très ambivalent : tantôt ils reconnaissent qu'elle est un élément facilitant leur réinsertion (notamment grâce l'obtention du diplôme), tantôt ils s'en détachent car trop préoccupés par le fait de devoir répondre à leurs besoins primaires. Où dormir, où se laver, que manger, sont les interrogations qui viennent alors parasiter toute l'attention de ces jeunes. Ceci amène une conséquence, une rupture supplémentaire : celle d'être catalogué d' *élève libre* (qui passe par la révision des droits associés au statut d'*élève régulier*) par le système scolaire.

Mineurs ou majeurs, cette situation de déclassement scolaire n'est pas tenable pour survivre en rue et elle amène les jeunes à rapidement s'insérer professionnellement, le plus souvent informellement. Pour gagner de l'argent tout en restant dans la sphère du formel, il est un exemple de profession – parce que légalement c'en est devenu une – à laquelle les jeunes en errance recourent grandement : celle de *Juicer*. Être *Juicer*, c'est recharger les trottinettes électriques mises à dispositions par des entreprises comme Lime, VOI, Bord, Bolt. Alors certes, si éthiquement nous pouvons nous interroger sur les pratiques de ces dernières, il n'en demeure que pour ces jeunes en quête de survie, on ne peut se refuser à gagner 60€ pour recharger 12 trottinettes<sup>50</sup>.

### 4. SURVIVRE : S'ÉVADER, SE LIVRER

Le jeune ne mendiera que très rarement car il repousse l'idée d'attirer la pitié. Alors, lorsque la voie formelle n'est nullement possible, il n'aura d'autre choix que de prendre part au monde de *l'économie souterraine*. De la prestation artistique aux actes d'infraction, les stratégies de survie mises en place pour répondre à ses besoins varieront. Petite délinquance pour certains : vols divers et variés, escroqueries : pour sur-

vivre, ils se voient obligés d'adopter ce que Jacques Guillou qualifie de « pratiques excluantes<sup>51</sup> ». Les autres, pour qui la voie déviante ne leur paraît pas concevable, se résignent parfois à la prostitution. Instrumentalisé, il semblerait alors que le corps du jeune s'en remette à son esprit qui use, lui aussi, d'une issue pour s'évader : la drogue, comme illusion d'une échappatoire à cette situation qui semble inextricable.

## Une rupture possiblement choisie ?

Bien que la situation d'errance soit majoritairement subie du fait d'un conflit familial, nous voudrions néanmoins marquer un temps de pause. Pour répondre de manière exhaustive à la question du « comment » de l'errance des jeunes, il nous apparaît nécessaire de mentionner l'existence d'une autre forme de rupture : *la rupture choisie*. Impensable pour certains voire absurde pour d'autres, l'errance comme choix d'émancipation semble échapper à la compréhension de bien d'entre nous. Les discours publics n'en parlent d'ailleurs que très peu, ceci s'expliquant sans doute par

le fait que ces jeunes sont bien minoritaires en regard de ceux qui *subissent* la rupture, certes. Mais nous ne pouvons pour autant les ignorer. Sans avoir été rejetés, maltraités ou violentés, il existe en effet des jeunes qui se sentent véritablement *acteurs* du vécu de leur situation et qui, de fil en aiguille, ont vu en l'errance *un mode d'émancipation progressive*. Comme un besoin de provoquer leur destin : dans un « rapport magique à l'urbain<sup>52</sup> », le jeune en quête d'expérimentation va s'y livrer (plus ou moins temporairement) pour venir y chercher l'illusion d'une réinsertion.

# CARTON ROUGE !



## 1. L'HEURE DU BILAN : CARTON ROUGE POUR LES INSTITUTIONS

Les dernières recherches ne le montrent que trop bien : « les jeunes survivent en rue bien plus grâce à un réseau de solidarité entre pairs que par un recours aux services d'aide institutionnelle<sup>53</sup>. » Méconnaissance de leurs droits et méfiance à l'égard de ces services seraient les deux principaux facteurs explicatifs. Mais comment comprendre ceci ?

Le documentaire diffusé au mois de mars par BXI et intitulé « Les Incasables » ne le relevait que trop bien : ceux que l'on dit « incasables », ces jeunes à la limite des institutions et aux prises en charge multiples qui s'avèrent pour les

professionnels complexes à combiner, sont surtout et avant tout le symptôme d'une défaillance structurelle. Si d'aucuns émettent qu'« il faut que les jeunes reprennent confiance dans les institutions<sup>54</sup> », encore faut-il donner l'impulsion politique qui permette de le faire. Querelles linguistiques, répartition des compétences complexe, rien ne justifie l'abandon dont ces jeunes font depuis trop d'années l'objet. Car certes, si nous nous réjouissons du récent vote au Parlement pour les recommandations relatives aux jeunes en errance, il s'agira de faire de cette approbation une *réelle application* dans le quotidien.

## 2. ENTENDRE À L'INVERSE D'ÉCOUTER

Dans leur situation d'errance, les jeunes ont régulièrement l'impression de ne pas être considérés individuellement ; leur expérience comme leur *carrière*, toujours particulières, nécessiteraient pourtant une attention au cas par cas. Alors qu'ils s'attendent à ce que l'on s'attarde sur les singularités de leur parcours, des services comme le SAJ et le SPJ proposent voire imposent parfois des réponses inappropriées qui finissent par répulser le jeune dans son rapport aux systèmes d'aide. Orientation scolaire, soins de santé, services, maintien ou non des liens familiaux : on choisit pour lui ce qui institutionnellement est le *mieux*. Le voilà alors dépouillé de sa propre situation. Il convient alors de se poser les bonnes questions : lorsque l'on sait, par exemple, que les SAJ traitent près de 100 dossiers par personne<sup>55</sup>, comment pourrait-on, dans cette course folle au rende-

ment, s'étonner que la parole des jeunes ne soit pas bridée ?

À l'inverse, les AMO semblent être la preuve que « la relation d'aide non contrainte et l'accueil bas-seuil facilitent l'instauration d'une relation de confiance entre les jeunes et les éducateurs<sup>56</sup> ». Plus que logés, les jeunes s'y sentent réellement écoutés grâce à la prise en charge individuelle mise en place dès leur arrivée. Seulement, pour ces acteurs sociaux, c'est la prévention socio-éducative – parmi laquelle, l'information des jeunes quant à leurs droits – qui devrait être au cœur de leur intervention : « nombre de situations décrites montrent combien l'intervention envisagée arrive trop tard ou hors de propos vu les difficultés accumulées qui n'ont pas été repérées et traitées en lieu et en heure<sup>57</sup>. »

## 3. LE REDOUTÉ PASSAGE À LA MAJORITÉ

Pour les jeunes mineurs, franchir le cap de la majorité constitue un tournant dans leur carrière, puisqu'il va véritablement modifier leur situation d'errance : « Tous remarquent un décalage important entre les services sociaux pour adultes et pour jeunes que ce soit au niveau des modes d'intervention (plus

standardisés) ou des relations interpersonnelles (davantage formelles)<sup>58</sup>. » Ce brusque décalage frappe en plein visage, notamment en ce qui concerne l'hébergement où, si la situation du jeune devenu majeur ne s'est pas améliorée, il n'aura souvent plus d'autre choix que de loger au Samusocial tant répudié.

Pour décrire le passage à la majorité, Verbist et Briké vont jusqu'à parler d'une « quadruple rupture (intervenants, services, modes d'intervention, autorités publiques) [qui] semble fragiliser de manière très importante les individus et leurs liens aux institutions<sup>59</sup> ». À ses 18 ans le jeune en errance doit composer seul face à l'exigence de l'action sociale : démarches administratives fastidieuses et contraignantes, besoin de liquidités, absence d'adresse de domicile, etc.

Alors certes, si sortir du paradigme d'infantilisation dans lequel se situe l'Aide à la jeunesse<sup>60</sup> offre certaines possibilités financières comme le RIS octroyé par le CPAS, il n'y a pas de quoi s'en réjouir pour autant. Bernard De Vos lançait déjà l'avertissement en 1997 lorsqu'il distinguait le revenu de *survie physique* du revenu de *survie social* : « il faut un minimum pour rencontrer l'autre<sup>61</sup>. » Et le propos semble tristement et toujours autant d'actualité.

#### 4. L'INADÉQUATION DES LOGEMENTS PROPOSÉS

Qu'ils concernent les jeunes mineurs ou les jeunes majeurs en errance, les services d'aide en matière d'hébergement ne s'estiment pas adaptés. Simplement, parce que structurellement ils n'ont pas été pensés pour faire face à l'afflux exponentiel de jeunes auquel ils doivent aujourd'hui faire face. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : là où toute l'année plusieurs centaines de mineurs se trouvent en situation d'errance en rue, seule une vingtaine d'entre eux peuvent aujourd'hui être abrités par les institutions non mandatées. Avec le psychologue Jacques Pluymaekers, nous pouvons observer la dérive de ceci :

« La "présence du corps" que l'institution se donne comme devoir de gérer, peut réduire à l'insignifiance la "présence au corps". Mais cette "présence au corps", coextensive de notre identité, déploiera toute sa créativité pour se créer un espace, aussi minime ou marginal soit-il, dans lequel notre être, à travers son espace corporel, pourra rester sujet sous peine de verser dans la non-existence, s'il n'est plus possible de se créer une place à soi dans un lieu institutionnel organisé et pensé de manière totalitaire<sup>62</sup>. »



## JEUNES EN ERRANCE : SYSTÈME EN ERRANCE

À l'heure actuelle, dans un pays dit Ariche tel que la Belgique, l'existence du phénomène de sans-abrisme fait de plus en plus tache. Pourtant, il ne cesse de prendre de l'ampleur (+30 % en deux ans à Bruxelles). Chiffre inquiétant de ce dénombrement bruxellois, un peu moins d'une personne sur 5 est un enfant. Ce chiffre est toutefois bien loin de la vérité. En effet, un public reste encore souvent hors des radars : les adolescents et jeunes adultes en errance, en situation de sans-abrisme ou à risque de s'y retrouver.

Ils ont entre 13 et 25 ans, parfois plus jeunes, et sont confrontés à ce déstabilisant phénomène qu'est l'absence de chez-soi. Rupture familiale, fugue ou exclusion d'une institution de placement, parcours migratoire, les raisons de cette absence de chez-soi sont nombreuses, les conséquences tout autant. Mais tous ces jeunes ont un point commun : ils ont été abandonnés, délaissés par le système. Il y a 30 ans, Bernard De Vos évoquait les « oubliés du système »,

ces jeunes adultes, en sortie d'Aide à la jeunesse dont le passage à la majorité n'a pas ou a mal été préparé, entraînant un vécu d'errance et de sans-abrisme. 30 ans plus tard, force est de constater que les efforts fournis en la matière ont été insuffisants. Les problématiques s'amplifient et se complexifient, de nouveaux publics apparaissent et pourtant, les jeunes en errance restent les grands absents des politiques publiques.

Depuis quelques mois, cette population suscite un certain intérêt mais l'intérêt ne suffira pas. Ces jeunes mettent en avant les nombreuses failles de notre société et les incohérences de notre système. Ils n'ont que faire des réalités institutionnelles, des frontières territoriales ou linguistiques, des rivalités associatives ou politiques. Ils ont besoin que les adultes que nous sommes fassent tomber les barrières et rouvrent le champ des possibles pour leur permettre de vivre leur jeunesse, de faire leurs expériences et de devenir des citoyens jouissant pleinement de leurs droits.

**Fanny Laurent**  
Chargée de mission chez Macadam ASBL  
*Réseau intersectoriel des jeunes en errance*



*Mais qui êtes-vous ? Je vous le demande : qui êtes-vous pour vous permettre de nous dire que nous sommes incasables ? Que savez-vous de nous [...] pour estimer que nous ne sommes pas adaptés à votre système ? Et si c'était votre système qui n'était pas adapté à nous ?*

Monika, 17 ans, en errance depuis ses 14 ans<sup>63</sup>

### Vers un dispositif d'accueil adapté : MACADAM

L'inspiration vient du *Housing First*. Il s'agit au départ une politique de réinsertion canadienne qui aspire à « gagner la lutte contre le sans-abrisme par le logement<sup>64</sup> ». Autrement dit, on assiste à un renversement de logique selon laquelle l'accès à un logement sans conditions (hormis celles qui incombent au locataire *lambda* telles que pouvoir payer le loyer ou encore respecter le contrat de bail) constitue la première étape vers le processus de réinsertion et non plus son aboutissement. La méthode a largement fait ses preuves : au Canada, on estime aujourd'hui qu'entre 80 et 95 % des personnes ayant bénéficié du *Housing First* ont pu sortir du sans-abrisme<sup>65</sup>.

Convaincus par l'initiative, c'est dans cette mouvance qu'en juillet 2018, le *Forum – Bruxelles contre les inégalités* et ses six partenaires<sup>66</sup>, soutenus par le Délégué général aux droits de l'enfant, lancent le projet « Jeunes en errance ». Conscients du caractère problématique que peuvent avoir les dispositifs d'aide actuellement proposés à ces jeunes, ils se donnent alors pour ambition de créer un lieu d'accueil de jour *bas-seuil* (c'est-à-dire inconditionné) à destination des jeunes de 16 à 25 ans en situation de

sans-abrisme ou à risque de s'y retrouver. Ce lieu qui se présente comme une véritable « innovation sociale<sup>67</sup> » ouvrira ses portes très prochainement, du côté de la Gare du Midi, c'est Macadam.

Ouvert tous les jours de l'année de 06h30 à 22h30, le lieu se détachera des hébergements et hubs humanitaires traditionnels pour proposer un véritable espace de vie, un lieu de sociabilité générateur de ce lien tant essentiel aux jeunes. Sur place, ces derniers auront la possibilité de satisfaire à leurs besoins primaires dans un cadre sécurisé (manger, (se) laver, se reposer ; le tout dans des zones prévues à ces effets) mais aussi d'accéder à une prise en charge personnalisée, assurée par des professionnels issus de différents secteurs travaillant en réseau qui se chargeront éventuellement de les réorienter, notamment en matière d'hébergement.

Par cette démarche, l'ambition est également qu'à terme, le projet permette une analyse approfondie de l'errance des jeunes pour, espérons-le, dégager enfin des solutions concrètes en vue de mettre fin au sans-abrisme des jeunes. Affaire à suivre.



- 1 *Fifth overview of housing exclusion in Europe : 2020*, rapport de recherche publié par la Fondation Abbé Pierre et la FEANTSA en juillet 2020 et disponible à l'adresse suivante : < [https://www.feantsa.org/public/user/Resources/OHEE/2020/Fifth\\_Overview\\_of\\_Housing\\_Exclusion\\_in\\_Europe.pdf](https://www.feantsa.org/public/user/Resources/OHEE/2020/Fifth_Overview_of_Housing_Exclusion_in_Europe.pdf) >, [Document consulté le 23/03/2021]
- 2 *Prévenir et intervenir, next step*, recommandations du dénombrement 2020 publié par Bruss'Help (Coordinateur Régionale de l'Aide d'Urgence et d'Insertion), 17 mars 2021, p. 2.
- 3 *Rapport global : dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez soi*, rapport de recherche publié par la Fondation Roi Baudouin en mars 2021, p. 3.
- 4 DAMON J., « Cinq variables historiques caractéristiques de la prise en charge des « SDF » », *Déviance et Société*, 2003, vol. 27, n°1, pp. 25-42.
- 5 *Prévenir et intervenir, next step*, 2021.
- 6 Si la tranche d'âge peut fluctuer d'une organisation à une autre, le Délégué général aux droits de l'enfant retient ici celle relative au moins de 26 ans qui lui semble être la plus inclusive possible vis-à-vis d'une jeunesse difficilement quantifiable.
- 7 *Convention internationale des droits de l'enfant*, adoptée le 20 novembre 1989, art. 1.
- 8 CHOBEAUX F., *Intervenir auprès des jeunes en errance*, Paris, La Découverte, 2009, p. 39.
- 9 Samusocial, *Rapport d'activité*, rapport annuel, 2018, disponible à l'adresse suivante : <<https://rapportannuel.samusocial.be/mission-sans-abris/lhebergement/les-centres-durgence/>>.
- 10 Abaka, *Rapport d'activité*, rapport annuel, 2018, p. 9.
- 11 SOS Jeunes, *Rapport d'activité*, rapport annuel, 2017, p. 12.
- 12 GOFFMAN E., *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Éditions de minuit, 1975, p. 57.
- 13 RYCKMANS J-C., *L'enfant en situation de rue : entre résistance, rupture et résilience*, Paris, L'Harmattan, 2019, p. 41.
- 14 GUILLOU J., *Les jeunes sans domicile fixe et la rue ou « au bout d'être énérvé »*, Paris, L'Harmattan, 1998., p. 33.
- 15 NOËL O., *Jeunesses en voie de désaffiliation : une sociologie politique de et dans l'action publique*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 142.
- 16 CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
- 17 PAUGAM S., *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, p. 565.
- 18 GALLAND O., *Sociologie de la jeunesse*, Malakoff, Armand Colin, 2017.
- 19 *Diagnostic « Jeunes en errance à Bruxelles »*, Conférence, Macadam, 2018.
- 20 DE MUYLDER B., « L'errance racontée par les jeunes », *PAUVÉRITÉ*, Saint-Gilles, mars, 2020, n°26, p. 16.
- 21 VANEUVILLE M-C., « Femmes en errance : de la survie à l'existence », *Revue Quart Monde*, 2005, vol. 3, n°195, p. 31.
- 22 *Zoom : le sans-abrisme au féminin*, rapport de recherche publié par la Fondation Roi Baudouin en 2019 et disponible à l'adresse suivante : <<https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2019/20191031ND>>.
- 23 MARTIN J-P., *La rue des précaires : soins psychiques et précarités*, Érès, 2011, p. 62.
- 24 *Femmes en rue, dans les services d'hébergement d'urgence, et les maisons d'accueil bruxelloises*, rapport de recherche, La Strada, Bruxelles, 2014, p. 65.
- 25 *Lesoir.be*, « Un centre dédié uniquement aux femmes sans abri à Bruxelles », site officiel du quotidien belge, <[https://www.rtbef.be/lapremiere/emissions/detail\\_tendances-premiere/accueil/article\\_un-centre-dedie-uniquement-aux-femmes-sans-abri-a-bruxelles?id=10624883&programId=11090](https://www.rtbef.be/lapremiere/emissions/detail_tendances-premiere/accueil/article_un-centre-dedie-uniquement-aux-femmes-sans-abri-a-bruxelles?id=10624883&programId=11090)>, novembre 2020, [Document consulté le 25/03/2021].
- 26 Fondation Roi Baudouin, 2019.
- 27 *Droitsquotidiens.be*, « Je suis mineur, ai-je droit au RIS ? », site officiel de l'ASBL, <<https://www.droitsquotidiens.be/fr/question/je-suis-mineur-ai-je-droit-au-ris?o=1121>>, s.d., [Document consulté le 25/03/2021].
- 28 La Strada, 2014, p. 65.
- 29 ENDEWELD M. & PIERROT P., « Enquête : sans domicile fixe, errances homos », *Têtu*, juin, 2007, p. 122.
- 30 *Perceptions : Findings from a European Survey of Homelessness Service Providers about LGBTIQ Youth, Homelessness*, rapport de recherche publié par la FEANTSA et disponible à l'adresse suivante : <[https://wsusui-va.org/feantsa.org/public/user/Resources/reports/Youth\\_Homelessness\\_in\\_European\\_Context\\_v5.pdf](https://wsusui-va.org/feantsa.org/public/user/Resources/reports/Youth_Homelessness_in_European_Context_v5.pdf)>, le 26 octobre 2020, [Document consulté le 23/03/2021].

- 31 *Lesoir.be*, « En chiffres », site officiel du quotidien belge, <<https://plus.lesoir.be/339306/article/2020-11-22/en-chiffres>>, le 22 novembre 2020, [Document consulté le 23/03/2021].
- 32 Macadam, 2018.
- 33 FEANTSA, 2020.
- 34 Macadam, 2018.
- 35 ENDEWELD et PIERROT, 2007, p. 120.
- 36 MONHEIM M., « Enjeux identitaires multiples chez des personnes homosexuelles ou transgenres, issu.es de l'immigration arabo-musulmane », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 2014, vol. 1, n°1, pp. 91-107.
- 37 Sur ce point, nous vous invitons vivement à consulter la formidable carte interactive réalisée par le portail d'information *Vivreici.be* et qui indique l'ensemble des associations venant en aide aux publics LGBTQI+ en Fédération Wallonie-Bruxelles : <[http://www.vivreici.be/dossier/idees/detail\\_carte-interactive-les-associations-lgbt-en-federation-wallonie-bruxelles?id=403129](http://www.vivreici.be/dossier/idees/detail_carte-interactive-les-associations-lgbt-en-federation-wallonie-bruxelles?id=403129)>.
- 38 ENDEWELD et PIERROT, 2007, p. 122.
- 39 OBEAUX F., *Intervenir auprès des jeunes en errance*, Paris, La Découverte, 2009, p. 39.
- 40 GUILLOU, 1998, p. 48-49.
- 41 RYCKMANS, 2019, p. 101.
- 42 GUILLOU, 1998, p. 50.
- 43 GUILLOU, 1998, p. 51.
- 44 Nous renvoyons ici à la notion de carrière telle qu'envisagée par Everett C. Hughes dès 1927 et revisitée par H. Becker en 1963 dans son ouvrage « *Outsiders* ».
- 45 DE MUYLDER, 2020, p. 10.
- 46 GUILLOU, 1998, p. 51.
- 47 DE MUYLDER, 2020, p. 13-14.
- 48 Les informations recueillies proviennent d'entretiens téléphoniques menés auprès des trois hébergements le 29 mars 2021.
- 49 DE MUYLDER, 2020, p. 27.
- 50 *Wedemain.fr*, « 60 euros pour recharger 12 trotinettes : on a suivi un juicier à Paris », site officiel de la revue française de journalisme, <[https://www.wedemain.fr/partager/60-euros-pour-recharger-12-trotinettes-on-a-suivi-un-juicier-a-paris\\_a4040-html/](https://www.wedemain.fr/partager/60-euros-pour-recharger-12-trotinettes-on-a-suivi-un-juicier-a-paris_a4040-html/)>, mai 2019, [Document consulté le 28/03/2021].
- 51 GUILLOU, 1998, p. 102.
- 52 GUILLOU, 1998.
- 53 DE MUYLDER, 2020, 19.
- 54 Le Forum – Bruxelles contre les inégalités, *Incasables*, 2021.
- 55 Le Forum – Bruxelles contre les inégalités, 2021.
- 56 DE MUYLDER, 2020, 21.
- 57 HASSAINI L. & GILLET F., « Précarité des jeunes : quelle évolution ? », analyse du CERISES en 2019, p. 30.
- 58 DE MUYLDER, 2020, 24.
- 59 BRIKÉ X. & VERBIST Y., *La majorité : un passage redouté*, rapport de recherche, COCOM, Bruxelles, 2012.
- 60 Macadam, 2018.
- 61 DE VOS B., « Jeunes adultes : adolescence prolongée ou autonomie retardée ? », *Les Cahiers de Prospective Jeunesse*, 1997, vol. 2, n°4, p. 23.
- 62 PLUYMAEKERS J., « L'institution : quand on n'a plus que son lit comme cabane ! », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 2006, vol. no 37, no. 2, p. 11-12.
- 63 « Séance publique : la parole aux jeunes en errance », communication au Parlement bruxellois lors de *La parole aux jeunes en errance*, Bruxelles, 20 janvier, 2020.
- 64 *Housingfirstbelgium.be*, « Phase test », site officiel belge du modèle d'expérimentation, <<http://www.housingfirstbelgium.be/fr/>>, s.d., [Document consulté le 26/03/2021].
- 65 *Housingfirsteurope.eu*, « 1.4. The evidence of Housing First », site officiel européen du modèle d'expérimentation, <<https://housingfirsteurope.eu/guide/what-is-housing-first/the-evidence-for-housing-first/#:~:text=As%20previously%20stated%2C%20Housing%20First,a%20sus,s.d.,>> [Document consulté le 26/03/2021].
- 66 Il s'agit du Service de santé mentale Le Méridien, de la Coordination de la Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale et de différents services non mandatés de l'Aide à la Jeunesse que sont : le CEMO, SOS Jeunes – Quartier libre, Abaka et l'ASBL l'Ilot – Sortir du sans-abrisme.
- 67 *Lesoir.be*, « Précarité : bientôt un centre de jour réservé aux jeunes SDF », site officiel du quotidien belge, <<https://plus.lesoir.be/339308/article/2020-11-22/precarite-bientot-un-centre-de-jour-reserve-aux-jeunes-sdf>>, novembre 2020, [Document consulté le 26/03/2021].



Une analyse rédigée par Christine Roisin  
Pour le Délégué général aux droits de l'enfant  
30 mars 2021

Vous voulez recevoir la version imprimée de ce focus ?

Pour nous contacter :  
dgde@cfwb.be  
02/ 223.36.99  
Rue de Birmingham 66 – 1080 Bruxelles  
dgde.cfwb.be



# Vers une communication adaptée aux enfants

Les quatre points à retenir de ce focus



Si tu vis dans la rue, sache que tu as le droit de bénéficier d'une aide pour prendre soin de toi. C'est prévu dans la Loi : **l'État doit te protéger.**



En Belgique comme partout en Europe, il y a de plus en plus de jeunes qui se retrouvent en rue. À Bruxelles, on en compterait **plusieurs centaines** : s'ils sont là, tout seuls, c'est surtout parce qu'ils ont vécu au départ une grosse **rupture** avec leur famille.



Selon les scientifiques et les experts du monde entier, pour aider au mieux ces enfants en rue, **il faut créer un lien avec eux.**

Ceci implique trois choses :

- (1) croire en eux,
- (2) leur (re)faire prendre confiance
- (3) pour, finalement, les accompagner à se réinsérer au mieux.



Un enfant ou un jeune en situation d'errance doit toujours être aidé, qu'importe sa situation. Qu'il soit mineur ou majeur, en fonction de ses besoins, **il existe des organisations qui sont prêtes à l'aider pour qu'il puisse se réinsérer** : que ce soit pour manger, se laver, être soigné ou être hébergé.